

RAPPORT DU HLPE SUR LES PARTENARIATS MULTIPARTITES POUR LE FINANCEMENT ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2030

PROCESSUS DE SUIVI - PROJET DE DOCUMENT RELATIF AUX OPTIONS DU FACILITATEUR

1. CONTEXTE

1. Le rapport du HLPE intitulé « Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a été lancé en juin 2018.
2. Lors de sa 45e session, en octobre 2018, le CSA :
c) a suggéré de lancer, sur la base du rapport du HLPE (y compris le questionnaire qui y figure en annexe), un processus de suivi axé sur les connaissances et le partage de l'expérience acquise en matière de partenariats multipartites efficaces à différentes échelles, et a chargé le Bureau d'en définir les modalités.
3. Les options proposées dans ce document dans le cadre du processus de suivi se basent sur les contributions écrites reçues des parties prenantes et les entretiens bilatéraux tenus par le facilitateur entre décembre 2018 et janvier 2019. **Il est important de souligner que ce document relatif aux options fournit une série d'idées pour examen futur. Quelle(s) que soi(en)t la ou les options sélectionné(es) lors des prochaines semaines, des options supplémentaires pourront être envisagées à l'avenir, en fonction des besoins et des priorités du Comité.**
4. Le Bureau, après consultation de son Groupe consultatif, est censé décider, le 6 mars 2019, des options à mettre en œuvre dans le cadre du processus de suivi. Une décision doit être impérativement prise concernant l'Option 1 (voir les options présentées à la Section 3 du document) afin de laisser suffisamment de temps pour organiser un événement lors de la période intersession 2018-2019 ou pour inclure une session dans le calendrier de la Plénière. Les grandes lignes de l'événement sont détaillées en annexe pour commentaires, si le Bureau décide d'organiser un événement.

2. POURQUOI ABORDER LES PARTENARIATS MULTIPARTITES AU CSA ?

5. Le rapport présente un grand intérêt pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il viendra appuyer l'élaboration de politiques, d'initiatives et d'investissements en mesure de contribuer au financement et à l'amélioration de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national. Il attire également l'attention sur les différents types de partenariats et leur potentiel au regard de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. Le CSA soutient la mise en œuvre, par les pays, du Programme de travail à l'horizon 2030, qui encourage l'utilisation des partenariats multipartites comme un moyen pour sa mise en œuvre. En demandant ce rapport, le CSA contribue à l'effort mondial pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) en reliant les ODD liés à la sécurité alimentaires et la nutrition (notamment l'ODD2) à l'ODD17.
7. De par son mandat et de par sa capacité à rapprocher examen factuel et débats politiques concrets faisant intervenir de multiples acteurs, le CSA est particulièrement bien placé à cet égard.

¹ CFS 2018/45/Report, para. 29.

Il réunit des parties prenantes qui disposent d'importantes expériences en matière de travail dans le cadre de partenariats. Par ailleurs, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, hautement pertinents pour la question en jeu, démontrent la capacité du Comité à évaluer et définir les rôles des différentes parties prenantes dans un partenariat.

8. Plusieurs questions sont soulevées dans le rapport, comme les défis spécifiques identifiés pour les partenariats multipartites (tensions et asymétries de pouvoir entre partenaires et coûts de transaction) représentent un intérêt direct pour le CSA, en sa qualité de plate-forme multipartite inclusive. Les mécanismes de financement innovants présentés dans le rapport présentent également un important intérêt pour le CSA. Le rapport clarifie cependant que le CSA ne devrait pas être considéré comme un partenariat multipartite, du fait que « *le pouvoir de décision demeure indiscutablement et entièrement dans les mains des gouvernements* » (rapport du HLPE, p.38).

3. OPTIONS

Option 1 : Organiser un événement axé sur le partage des connaissances et des enseignements tirés lors de la période intersession 2018-2019 ou lors de la Plénière de la 46e session du CSA (voir le projet de plan de l'événement en annexe)

Objectifs de l'événement :

- Identifier les principaux défis rencontrés par les partenariats multipartites pour réaliser leur potentiel pour la sécurité alimentaire et la nutrition et contribuer de manière efficace à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, sur la base du rapport du HLPE et des expériences concrètes des OSR et des autres organes de l'ONU ;
- Tirer des leçons des approches pratiques ayant été adoptées avec succès à tous les niveaux afin d'aborder ces défis, y compris les modèles financiers.

Résultats escomptés de l'événement :

- Identification et mise en commun des principaux défis et enseignements ;
- Augmentation des connaissances et de la sensibilisation des parties prenantes sur les éléments qui influencent l'efficacité des partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial.

Activités :

- Organiser un événement lors de la période intersession 2018-2019 ou lors de la Plénière de la 46e session du CSA ; des partenariats multipartites sélectionnés seront invités à présenter leurs expériences, y compris concernant les défis rencontrés, les approches adoptées pour les surmonter et les mécanismes de financement novateurs.

Calendrier :

- Lors de la période intersession 2018-2019 ou pendant la Plénière de la 46e session du CSA

Charge de travail :

- Organisation d'un événement impliquant l'élaboration d'un document de contexte et l'identification de partenariats multipartites disposant d'une expérience pertinente

Ressources (à titre indicatif) :

- Événement intersession : temps du personnel du Secrétariat pendant un mois + 50 000 USD pour organiser l'événement (panélistes et modérateur, interprétation et traduction de documents)
- Plénière de la 46e session du CSA : temps du personnel du Secrétariat pendant deux mois

Nota : Des ressources sont disponibles pour organiser un événement lors de la période intersession 2018-2019.

Option 2 : Application pratique des conclusions du HLPE à un sujet thématique concret, comme l'assimilation des futures Directives volontaires sur les Systèmes alimentaires et la nutrition

Objectif : Appuyer l'établissement et le renforcement de partenariats multipartites efficaces pour l'application des futures Directives volontaires sur les Systèmes alimentaires et la nutrition (DV), sur la base du rapport du HLPE et des expériences concrètes des partenariats, y compris émanant des OSR et autres organes de l'ONU.

Résultats escomptés :

- Les enseignements identifiés pour appuyer les partenariats multipartites efficaces pour l'application des DV aux niveaux national et régional ; les résultats pourraient être présentés lors du Forum de haut niveau proposé dans le contexte de la préparation du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 du CSA (Proposition L) ;
- Sensibilisation à l'importance de développer des partenariats multipartites efficaces pour l'application des DV.

Activités :

- Organiser un événement d'une journée entière après la finalisation des DV, comptant avec la participation de partenariats multipartites sélectionnés pour partager leurs expériences ;

Calendrier :

- Résumer et communiquer les conclusions dans un résumé du Président.
- Lors de la période intersession 2020-2021

Charge de travail :

- Organisation d'un événement d'une journée impliquant l'élaboration d'un document de contexte et l'identification de partenariats multipartites disposant d'une expérience pertinente, avec le soutien de l'Equipe spéciale technique sur la nutrition

Ressources (à titre indicatif) :

- Temps du personnel du Secrétariat pendant un mois + 50 000 USD pour organiser l'événement (panélistes et modérateur, interprétation et traduction de documents)

Option 3 : Restructuration et rationalisation des cinq recommandations du rapport du HLPE menant à une série de mesures concrètes sur le terrain

Objectif : Rendre opérationnelles les recommandations contenues dans le rapport du HLPE pour soutenir l'établissement et le renforcement des partenariats multipartites aux niveaux national et régional.

Résultat escompté : Elaboration de directives techniques pour les experts du développement et les opérateurs de terrain (similaires aux directives techniques élaborées par la FAO pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur les régimes fonciers).

Activités :

- Le Président du CSA encouragera les parties prenantes à opérationnaliser les recommandations contenues dans le rapport, en envoyant par exemple un courrier, en ayant des contacts informels/formels avec des parties prenantes/donateurs ou à un courrier sera envoyé lors de la période intersession 2018-2019; des contacts formels et informels seront tenus avec les parties prenantes, en tirant parti des activités de diffusion ; plaider au moment de rendre compte en Plénière des activités de suivi sur les partenariats multipartites

Charge de travail :

- Négligeable pour le CSA ; ressources nécessaires pour les parties prenantes

Ressources :

- Négligeables pour le CSA ; ressources nécessaires pour les parties prenantes

Option 4 : Définition d'un cadre politique en identifiant les principes et les conditions pour que les partenariats multipartites constituent des outils légitimes pour garantir la SAN et le droit à l'alimentation (Réf : Recommandation 1 du Rapport du HLPE)

Objectif : Etablir une orientation politique basée sur des principes et des conditions convenus, cohérents avec la vision du CSA.

Résultat escompté : Principes et conditions définis et approuvés lors de la 47e session du CSA.

Activités :

- Définir le cadre de référence pour une réunion technique et une consultation

inclusive multipartite, avec l'aide d'une Equipe spéciale technique ;

Calendrier :

- Organiser la réunion technique et les réunions ouvertes afin de définir les principes et les conditions à respecter pour qu'un partenariat multipartite soit considéré comme un outil légitime pour la SAN et le droit à l'alimentation.

Charge de travail :

- Une Equipe spéciale technique sera formée pour définir le cadre de référence pour : (i) une réunion technique organisée en 2019 pendant la période intersession, afin d'explorer comment dépasser le manque de données probantes indépendantes tel qu'identifié par le HLPE ; et (ii) une consultation inclusive pendant la période intersession (2 réunions)
- Organisation de la réunion technique et des réunions ouvertes

Ressources (à titre indicatif) :

- Temps du personnel du Secrétariat pendant trois mois

Annexe : Projet de plan de l'événement organisé pendant la période intersession ou pendant la Plénière de la 46e session du CSA

Titre de l'événement : Soutenir les partenariats multipartites efficaces et leur financement

Objectifs de l'événement :

- Identifier les principaux défis rencontrés par les partenariats multipartites pour réaliser leur potentiel pour la sécurité alimentaire et la nutrition et contribuer de manière efficace à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, sur la base du rapport du HLPE et des expériences concrètes des OSR et des autres organes de l'ONU ;
- Tirer des leçons des approches pratiques ayant été adoptées avec succès à tous les niveaux afin d'aborder ces défis, y compris les modèles financiers.

Résultats escomptés de l'événement :

- Identification et mise en commun des principaux défis et enseignements ;
- Augmentation des connaissances et de la sensibilisation des parties prenantes sur les éléments qui influencent l'efficacité des partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial.

Durée proposée pour l'événement : Une journée entière pour l'événement intersession et 2-3 heures pour un événement en Plénière.

Déroulé de l'événement :

Observations liminaires

1. M. Oliver Mellenthin (Allemagne) présidera la session avec quelques remarques liminaires.

I. Poser le décor

2. Le modérateur soulignera les objectifs, les résultats escomptés et l'ordre du jour de l'événement et donnera un aperçu des informations contenues dans le rapport du HLPE.
 - Modérateur : À déterminer
3. Les panélistes seront sélectionnés en fonction de leur pertinence et de la diversité de leurs expériences à différents niveaux, en garantissant l'inclusivité et la représentation des régions.

II. Mise en commun des connaissances et des enseignements tirés

(i) Présentations du panel

4. Les panélistes seront invités à mettre en exergue leur expérience, en prêtant une attention particulière aux défis relevés, aux modalités de leur traitement et aux enseignements tirés, afin de soutenir, répliquer, étendre et financer les partenariats multipartites. Les panélistes discuteront de la manière selon laquelle leur expérience trouve un écho parmi les conclusions présentées dans le rapport et comment les partenariats multipartites peuvent contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

(ii) Discussion

5. Suite aux présentations du panel, les participant-e-s seront invités à poser des questions aux intervenant-e-s et à apporter des commentaires sur les présentations, en fonction de leurs propres expériences.

III. Récapitulation et conclusions par le modérateur

6. Le modérateur résumera les discussions, en mettant l'accent sur les défis relevés par les partenariats multipartites afin de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, les approches pratiques ayant été adoptées et les enseignements tirés.
7. Le Président clôturera l'événement.

IV. Compte rendu

8. Si l'événement est organisé lors de la période intersession 2018-2019, les conclusions de l'événement seront consignées dans un résumé du Président, qui sera communiqué aux participants de l'événement, afin qu'ils envoient leurs commentaires avant la finalisation. La version préliminaire des conclusions sera soumise au Bureau, puis à la Plénière, pour approbation lors de la 46e session du CSA et inclusion au rapport final. Si l'événement est organisé pendant la Plénière, un projet de section intitulée « QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE » sera incluse dans un document de contexte et soumise au Bureau, puis à la Plénière, pour approbation et inclusion au rapport final.

Sujets suggérés pour l'événement

9. Il est suggéré de se concentrer sur les éléments suivants :
 - Les **principaux défis** rencontrés par les partenariats multipartites et les approches fructueuses adoptées à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour y répondre (y compris les défis mentionnés dans le rapport du HLPE : tensions et asymétries de pouvoir entre partenaires et coûts de transaction) ;
 - Le potentiel des **mécanismes de financement novateurs** pour permettre aux partenariats multipartites de mobiliser des fonds privés pour le développement durable (y compris les mécanismes mentionnés dans le rapport du HLPE : financements mixtes, responsabilité sociale de l'entreprise et l'autofinancement à travers la mobilisation communautaire).